

# 6ème Assemblée des utilisateurs du CRAIG

2 décembre 2014

## Atelier 4 : Numérisation des documents d'urbanisme

*Présentation des prescriptions  
nationales pour la dématérialisation  
des documents d'urbanisme*



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Direction Départementale des Territoires  
du Puy de Dôme

# LE CNIG ET LA STANDARDISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Le Conseil National de l'Information Géographique regroupe

- des représentants des ministères,
- d'établissements publics producteurs,
- des collectivités territoriales,
- des professionnels et des personnels des métiers de l'information géographique

L'une de ses missions principales est de mobiliser les acteurs concernés par la mise en œuvre de la directive INSPIRE dont relève les documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, le CNIG élabore des géo-standards (équivalent à des normes AFNOR pour les produits et service) qui sont opposables à tous.

Site internet : <http://cnig.gouv.fr/>

D'autres géo-standards sont produits à usage des services de l'Etat

Site internet : <http://www.certu.fr/les-geostandards-de-la-covadis-r158.html>



# QU'EST-CE QU'UN GEOSTANDARD ?

C'est un document normatif qui décrit une structuration informatique **minimale** des données relatives à un périmètre fonctionnel précis :

- Définit le périmètre fonctionnel (champ d'application)
- Définit un vocabulaire commun
- Choix des caractéristiques géographiques des objets à représenter :
  - forme,
  - topologie,
  - système de géoréférencement (= LAMBERT 93 – EPSG 2154)
  - référentiel (PCIv, BDPr)
- Choix des données attributaires descriptives (identifiant unique, ...)
- Définit un modèle conceptuel de donnée
- N'impose rien en terme de logiciel ou de format informatique

Le code des marchés public interdit toutes clauses rendant obligatoire l'utilisation d'un logiciel donné par le titulaire du marché

# LES OBJECTIFS DE LA GEO-STANDARDISATION

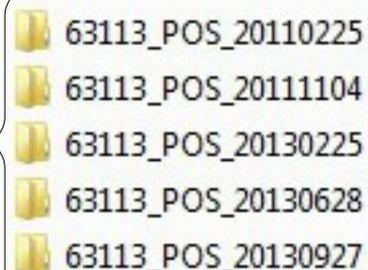
**Favoriser l'échange de données en définissant sur un langage commun partagé par tous les acteurs** : collectivités, service de l'Etat, professionnel

**Simplifier l'accès grand public et l'application concrète des documents d'urbanisme** : géo-portail de l'urbanisme, logiciel d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme, ...

**Simplifier l'agglomération de donnée à l'échelle d'un territoire supra-communal** : SCOT, ECPCI, bassin de vie, etc...

**Construire une mémoire pérenne de la réglementation de l'urbanisme sur un territoire donnée** : le géostandard prévoit la possibilité de retrouver l'état de la réglementation de l'urbanisme opposable à une date donnée passée

Traduction  
informatique



63113\_POS\_20110225  
63113\_POS\_20111104  
63113\_POS\_20130225  
63113\_POS\_20130628  
63113\_POS\_20130927

Ici est stocké le POS  
numérique de Clermont fd  
applicable du 28/06/2013 au  
27/09/2013

**ET REpondre A UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE**  
**Art L129-2 du code de l'urbanisme**

# LES GEOSTANDARDS « URBANISME »

**Au 02/12/2014 les géo-standards « urbanisme » existants sont :**

**SCOT (géostandard COVADIS V1.0 du 17/03/2010)**

<http://www.certu.fr/geostandard-zonages-des-politiques-a358.html>

**PLU (géostandard CNIG du 02/10/2014)**

[http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/10/141002\\_Standard\\_CNIG\\_PLU\\_diffusion.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/10/141002_Standard_CNIG_PLU_diffusion.pdf)

**Carte communale (géostandard CNIG du 02/10/2014)**

[http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/10/141002\\_Standard\\_CNIG\\_CC\\_diffusion.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/10/141002_Standard_CNIG_CC_diffusion.pdf)

**SUP (géostandard CNIG du 30/09/2014)**

[http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/20140106\\_STANDARD\\_SUP\\_V2013.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/20140106_STANDARD_SUP_V2013.pdf)

**Page dédiée aux standards urbanisme sur le site du CNIG :  
Commission / commission donnée / DDU  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=2732](http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732)**

**Forum Géorezo : <http://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=73022>**

# LE GEO-STANDARD « PLU »

La spécificité du géo-standard « PLU », c'est l'imbrication des données géographiques et textuelles : un plan de zonage sans règlement ou un règlement sans plan de zonage sont inexploitable.

Le géostandard PLU = traduction informatique du code de l'urbanisme

*Extrait du code de l'urbanisme (articles L123-1 et R123-1)*

*Le plan local d'urbanisme comprend :*

- *un rapport de présentation,*
- *un projet d'aménagement et de développement durable (PADD),*
- *des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) [...]*
- *un règlement,*
- *des annexes*

*Chacun de ces éléments peut comporter des documents graphiques. [...]*



# LE GEOSTANDARD « PLU » - modélisation temporelle

2 dates sont importantes dans le modèle :

La date d'approbation : date de la délibération entérinant la dernière procédure d'urbanisme – Elle caractérise le document d'urbanisme opposable et intervient dans le nom du répertoire et dans l'identifiant unique du document d'urbanisme (idurba=<INSEEAAAAMMJJ ou SIRENAAAAMMJJ)- .

On distingue 2 types de procédures :

Procédure majeure : l'élaboration et la révision

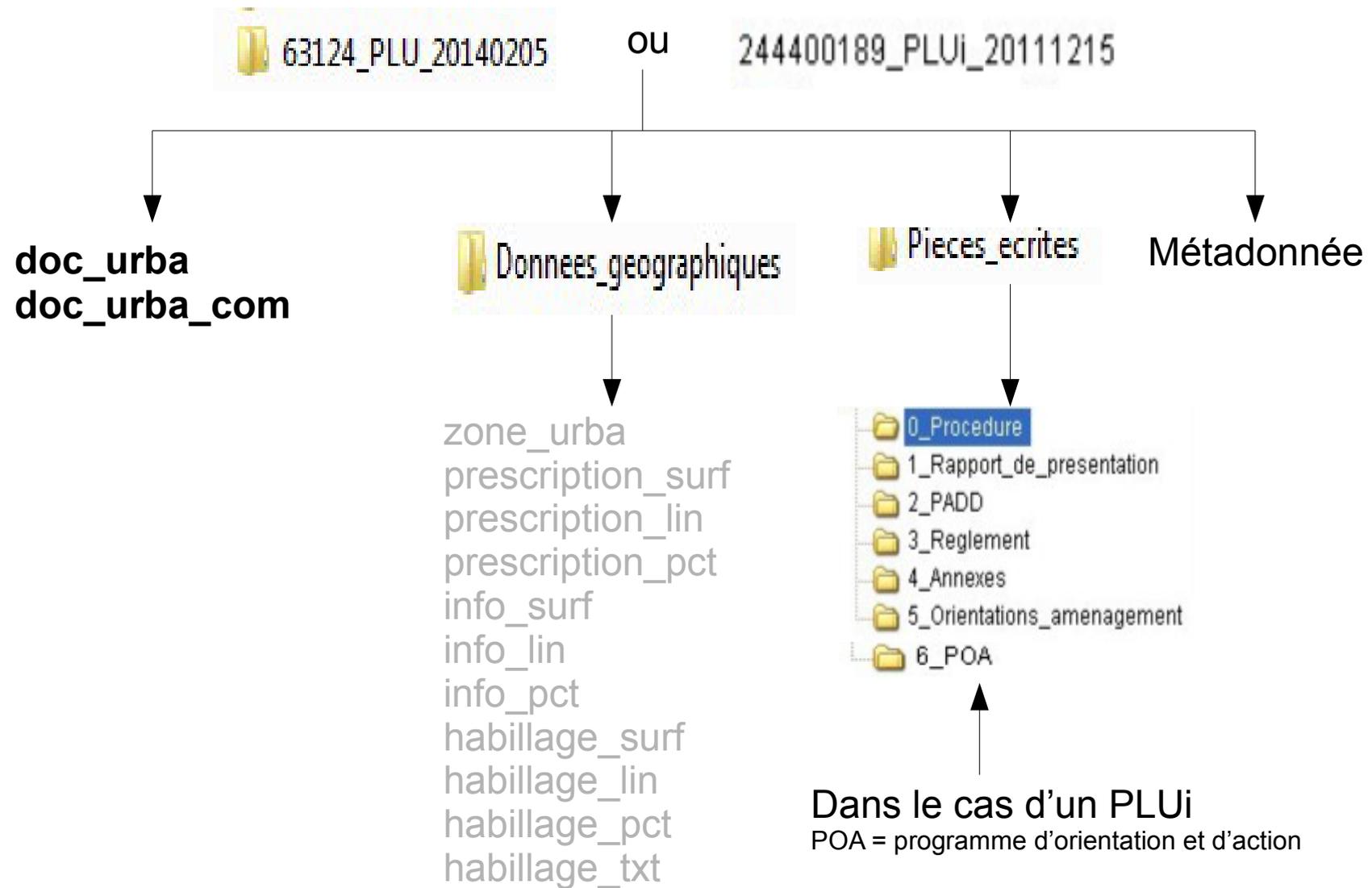
Procédure secondaire : la modification, modification simplifiée, mise en comptabilité, mise à jour.

La date de validité : caractérise une zone ou une prescription – date d'approbation de la dernière procédure ayant modifié la zone ou la prescription considérée.

Contrôle de cohérence : à l'issue d'une procédure majeure toutes les dates de validé sont égales à la date d'approbation. A l'issue d'une procédure secondaire, les dates de validité sont antérieures ou égales à la date d'approbation

Dans les géo-standards, les dates sont toujours sur le format AAAAMMJJ  
exemple le 23 juin 2014 se code 20140623

# LE GEOSTANDARD « PLU » - structure générale



# LE GEOSTANDARD « PLU » - descriptif du PLU

2 tables non géographiques communes au standard PLU et CC :

## DOC\_URBA

IDURBA	identifiant	<i>INSEEAAAAMMJJ ou SIRENAAAAMMJJ</i>
TYPEDOC	Type du document concerné	PLU POS PSMV
DATAPPRO	Date d'approbation	<i>Date de la délibération approuvant la procédure</i>
DATEFIN	Date de fin de validité	<i>Vide si etat=03 sinon date appro de la procédure immédiatement postérieure</i>
INTERCO	Est intercommunal	T (« oui ») ou F (« non »)
SIREN	Code SIREN de l'intercommunalité	<i>n°SIREN EPCI si PLUi / vide sinon</i>
ETAT	Etat du document	01 : en cours de procédure 02 : arrêté 03 : opposable 04 : annulé 05 : remplacé 06 : abrogé 07 : approuvé
NOMREG	Nom du fichier de règlement	INSEE_reglement_AAAAMMJJ.pdf ou SIREN_reglement_AAAMMJJ.pdf
URLREG	URL ou URI du fichier	
NOMPLAN	Nom du fichier du plan scanné	
URLPLAN	URL ou URI du fichier	
SITWEB	Site web du service d'accès	Adresse Internet du service d'accès
TYPeref	Type du référentiel utilisé	01 : PCI 02 : BD Parcellaire
DATEREF	Date du référentiel de saisie	

## DOC\_URBA\_COM

Attribut	Définition
IDURBA	identifiant
INSEE	Code Insee

N'est utile que dans un PLUi

Extrait p70 et 71 du géostandard PLU oct 2014

# LE GEOSTANDARD « PLU » - descriptif du PLU

Infos

IDURBA: 63193\_20140310

IDURBAPREC: 63193\_20131220

TYPEDOC: PLU

ETAT: 03

VERSION:

DATAPPRO: 10/03/2014

DATEFIN:

INTERCO: F

SIREN:

NOMREG:

URLREG:

NOMPLAN:

URLPLAN:

SITEWEB: [http://www.puy-de-dome.gouv.fr/consultez-les-pieces-ecrites-du-r771.html?page=rubrique&id\\_rubrique](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/consultez-les-pieces-ecrites-du-r771.html?page=rubrique&id_rubrique)

NOMREF: CADASTRE NUMERISE

DATEREF:

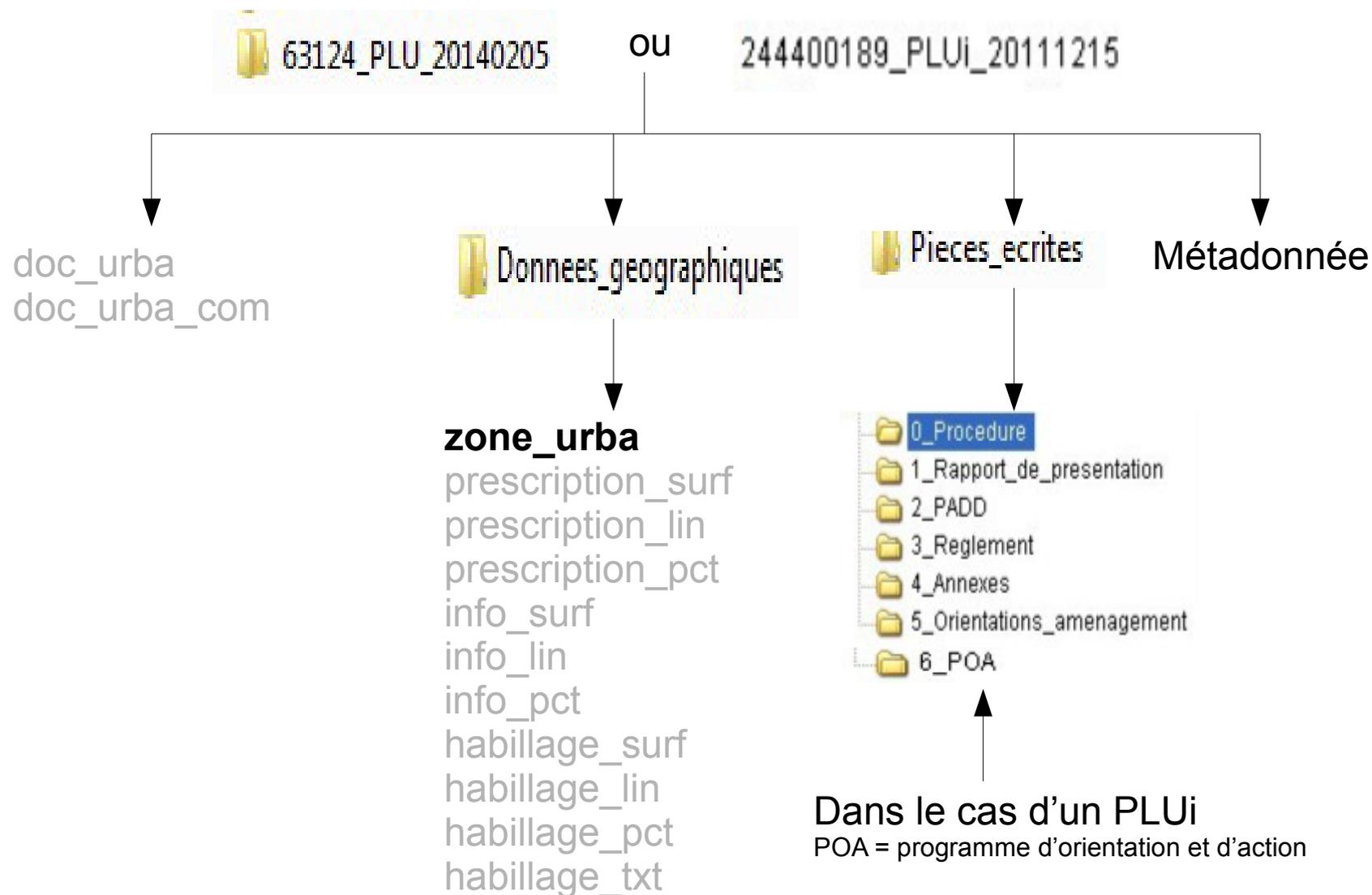
INSEE: 63193

NOM\_COM: LEMPDES

<< >> Liste

N\_DOCUMENT\_URBA\_063

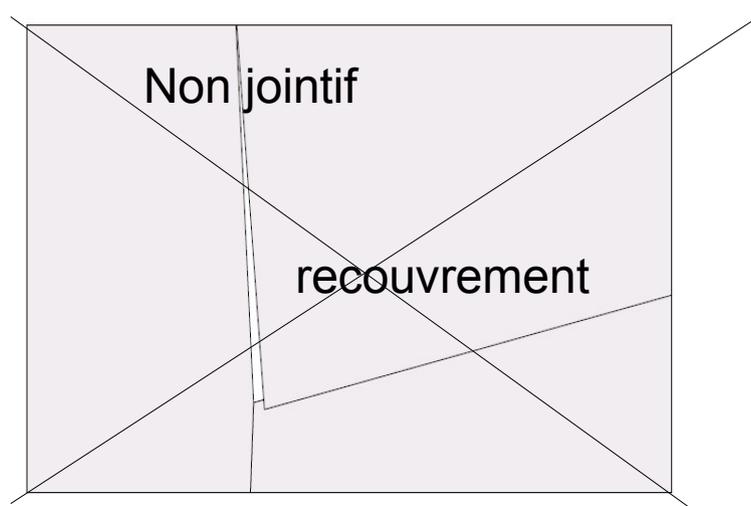
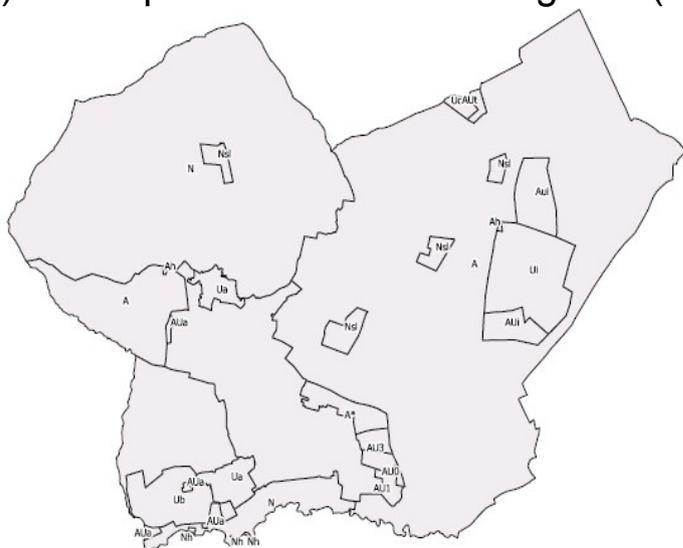
# LE GEOSTANDARD « PLU » - zonage



# LE GEOSTANDARD « PLU » - zonage

Le principe est de couvrir **l'intégralité(\*)** du périmètre d'étude (en général le territoire communal) y compris les zones non cadastrée avec des polygones **parfaitement jointifs** et **sans recouvrement**

(\*) 2 exceptions : secteur sauvegardé (PSMV) ou secteur particulier identifié au SCOT



**2 référentiels sont admis - par ordre de priorité :**

1/ PCI vecteur 2/ BD Parcellaire raster

**Il faut impérativement utiliser les fonctions d'accroche ou topologique des logiciels ou passer par des fusions de parcelles**

# LE GEOSTANDARD « PLU » - zonage

*Art R123-4 du code l'urbanisme :*

*Le règlement délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières. Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones*

Art R123-5 à 8 décrit chaque type de zone et définit :

2 types de zone AU : celles immédiatement urbanisables car desservi par les réseaux et celles qui ne seront urbanisables qu'après une modification du PLU

2 sous secteurs possibles en zone N : à transfert de COS et constructible

2 sous secteurs possible en zone A : agricole et agricole constructible

Traduction  
informatique : 8 types  
de zones sont définies.  
Chaque zone  
appartient à un seul  
type de zone

ZoneUrbaType	
U	urbanisé
AUc	à urbaniser alternatif
AUs	à urbaniser bloqué
A	agricole
Ah	agricole constructible
N	naturel
Nh	naturel constructible
Nd	naturel avec transfert de constructibilité

# LE GEOSTANDARD « PLU » - zonage

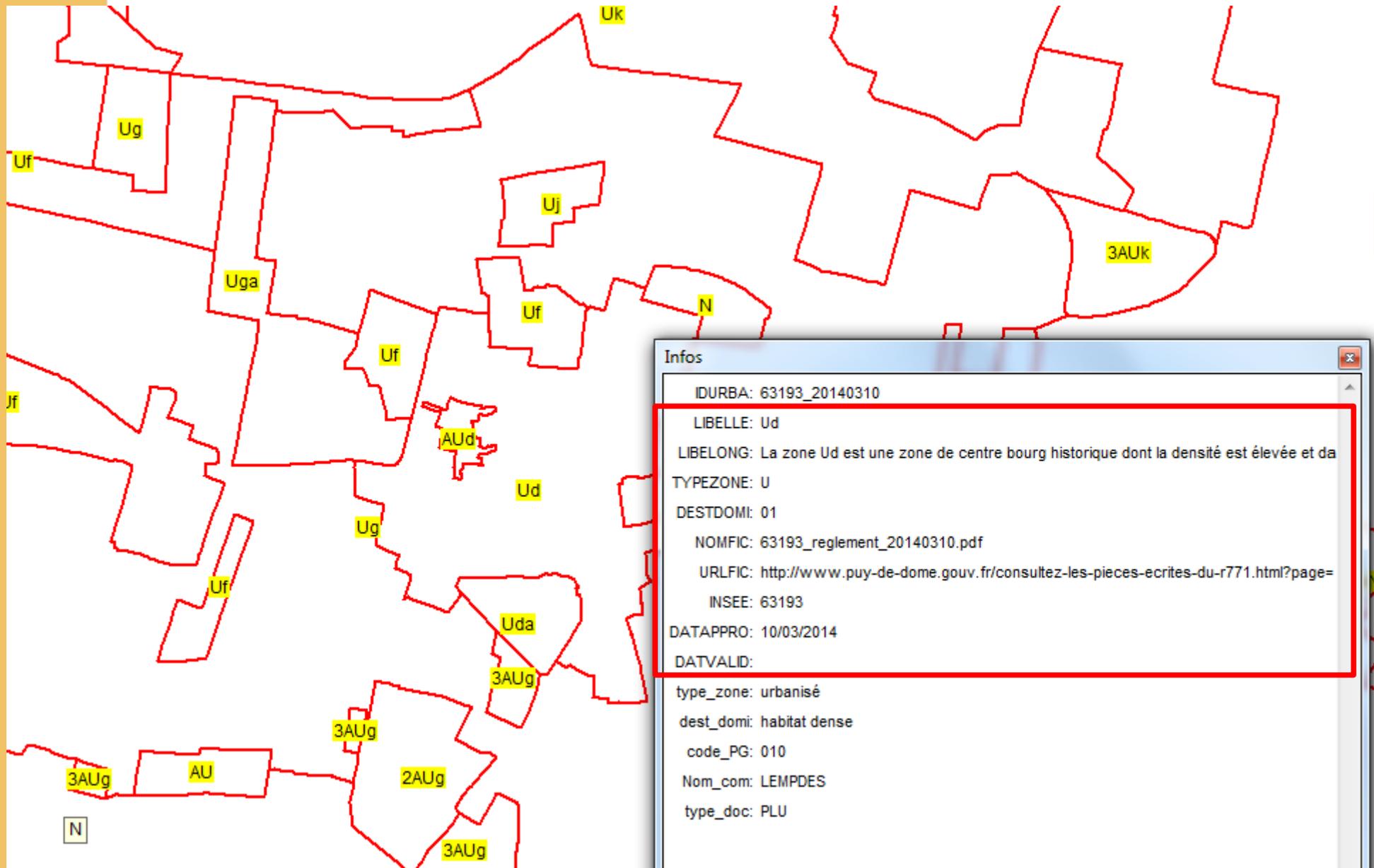
Les données attributaires associées à cette couche contiennent au minimum 9 champs :

LIBELLE	Nom court de la zone
LIBELONG	Nom complet de la zone
TYPEZONE	Type de la zone dans une liste prédéfinie
DESTDOMI	Vocation de la zone
NOMFIC	Nom du fichier
URLFIC	URL ou URI du fichier
INSEE	Code Insee
DATAPPRO	Date d'approbation
DATVALID	Date de validation

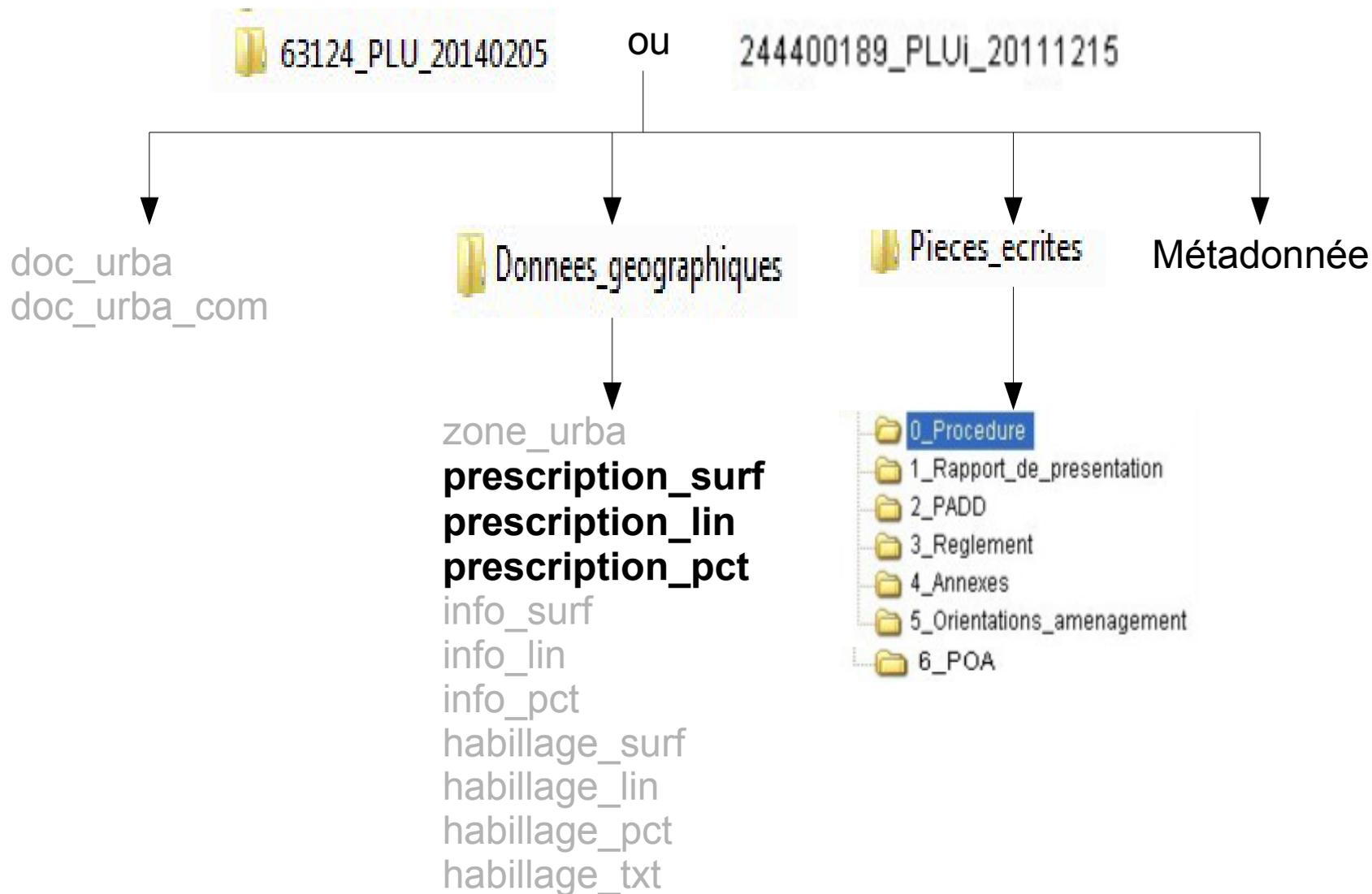
ZoneUrbaType	
U	urbanisé
AUc	à urbaniser alternatif
AUs	à urbaniser bloqué
A	agricole
Ah	agricole constructible
N	naturel
Nh	naturel constructible
Nd	naturel avec transfert de constructibilité

VocationZoneUrbaType	
0	sans objet ou non encore définie dans le règlement
1	habitat
2	activité
3	destination mixte habitat / activité
4	loisirs et tourisme
5	équipement
7	activités agricoles
8	espace naturel
9	espace remarquable (littoral / montagne)
10	secteur de carrière
99	autre

# LE GEOSTANDARD « PLU » - zonage



# LE GEOSTANDARD « PLU » - prescription



# LE GEOSTANDARD « PLU » - prescription

Contrairement aux périmètres d'information, les périmètres de prescription sont créés par le document d'urbanisme. Ils sont listés aux articles R123-11 et R123-12 du code de l'urbanisme

PrescriptionUrbaType	
1	espace boisé classé
2	secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
3	secteur avec disposition de reconstruction/démolition
4	périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement
5	emplacement réservé
6	secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants
7	élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur
8	terrain cultivé à protéger en zone urbaine
9	emplacement réservé logement social/mixité sociale
10	pré-emplacement réservé pour des équipements
11	limitation particulière d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise des constructions...)
12	secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
13	zone à aménager en vue de la pratique du ski
14	secteur de plan de masse

15	règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
16	bâtiment agricole susceptible de changer de destination
17	secteur à prog. de logements mixité sociale en zone U et AU
18	secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
19	secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
20	secteur à transfert de COS en zone N
21	terrain concerné par la localisation d'équipements en zone U et AU, voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts
22	secteur de diversité commerciale à protéger
23	secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
24	voies, chemins, transport public à conserver et à créer
25	éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
26	secteur de performance énergétique
27	secteur d'aménagement numérique
28	conditions de desserte
29	secteurs avec densité minimale de construction
99	autre

Voir p 35 du géo-standard les correspondances avec les alinéas du code de l'urbanisme

# LE GEOSTANDARD « PLU » - prescription

## GEOGRAPHIE :

3 formes possibles : surface, ligne, point → si possible surface à privilégier

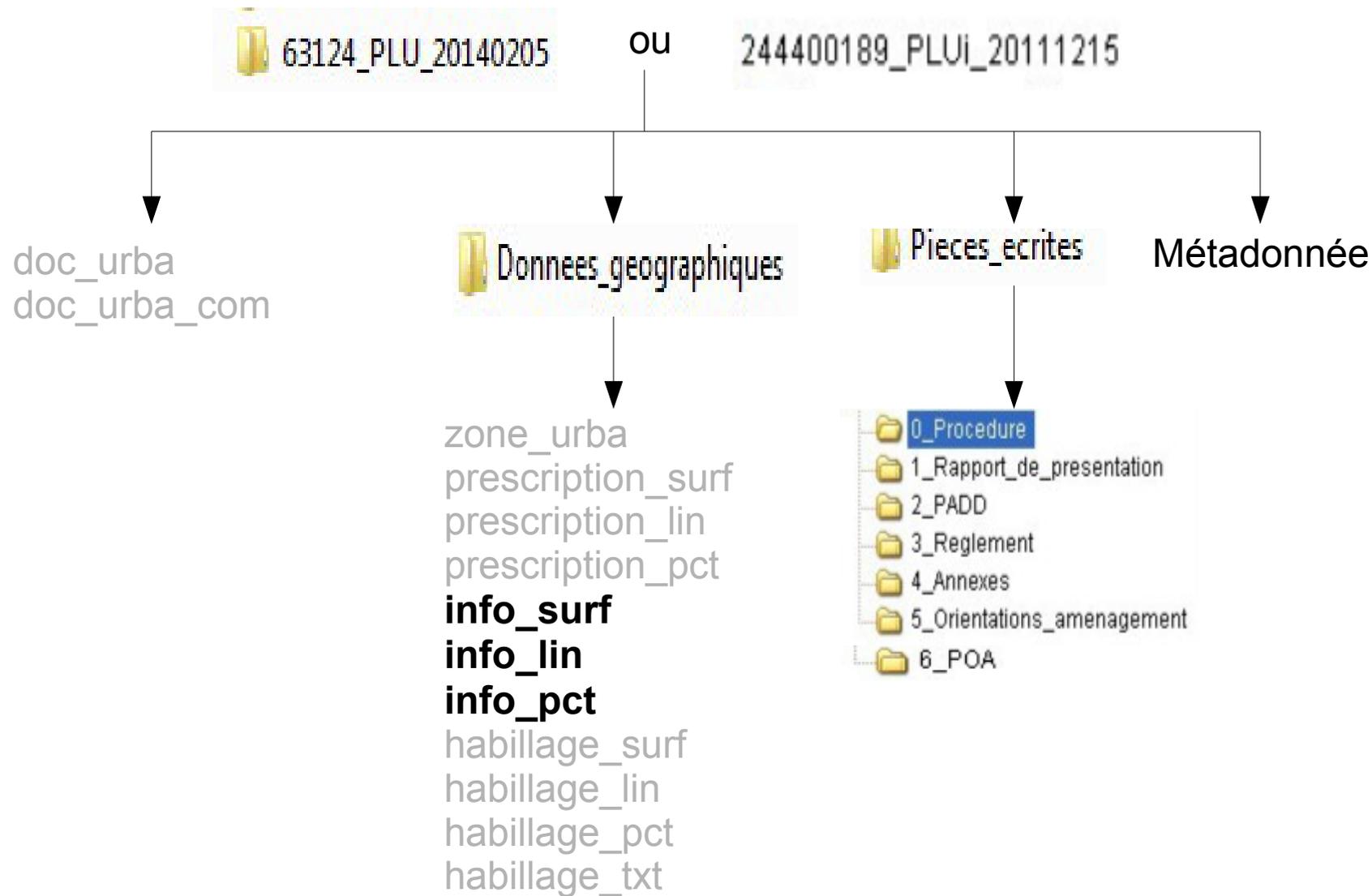
Pas de règle de topologie : plusieurs objets peuvent se superposer. On évitera la superposition de 2 prescriptions de même catégorie

## ATTRIBUT

LIBELLE	Nom de la prescription
TXT	Texte « étiquette »
TYPEPSC	Type de la prescription
NOMFIC	Nom du fichier
URLFIC	URL ou URI du fichier
INSEE	Code Insee
DATAPPRO	Date d'approbation
DATVALID	Date de validation



# LE GEOSTANDARD « PLU » - information



# LE GEOSTANDARD « PLU » - information

Les périmètres concernés sont listés au R123-13 et R123-14 du CDU. Ce sont des périmètres qui ont une « vie » totalement indépendante du document d'urbanisme

InformationUrbaType	
1	secteur sauvegardé
2	zone d'aménagement concerté
3	zone de préemption dans un espace naturel et sensible
4	périmètre de droit de préemption urbain
5	zone d'aménagement différé
6	zone d'obligation du permis de démolir
7	périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
8	périm. forestier : interdiction ou réglementation des plantations (code rural et de la pêche maritime), plantations à réaliser
9	périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage
10	zone de recherche et d'exploitation de carrière
11	périmètre des zones délimitées - divisions foncières soumises à déclaration préalable
12	périmètre de sursis à statuer
13	secteur de programme d'aménagement d'ensemble
14	périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
15	zone agricole protégée
16	site archéologique
17	zone à risque d'exposition au plomb
18	espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique (zones humides, dunes, zones boisées côtières...)

19	zone d'assainissement collectif/non collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
20	ZPR-ZPE
21	projet de PPRN et PPRM
22	protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
23	arrêté du préfet coordonnateur de massif
24	document d'aménagement commercial
25	périm. de protection des espaces agricoles et naturels périurbain
26	lotissement
27	plan d'exposition au bruit des aérodromes
28	dépassement des règles du PLU pour diversité de l'habitat
29	dépassement des règles du PLU pour performance énergétique
30	périmètre PUP
31	périmètre de non application du L 111 6 2
32	secteur à fiscalité particulière en application du L331-14 (taxe d'aménagement)
33	droit de préemption commercial
34	périmètre d'opération d'intérêt national
35	périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
99	autre

# LE GEOSTANDARD « PLU » - information

## GEOGRAPHIE :

3 formes possibles : surface, ligne, point → si possible surface à privilégier

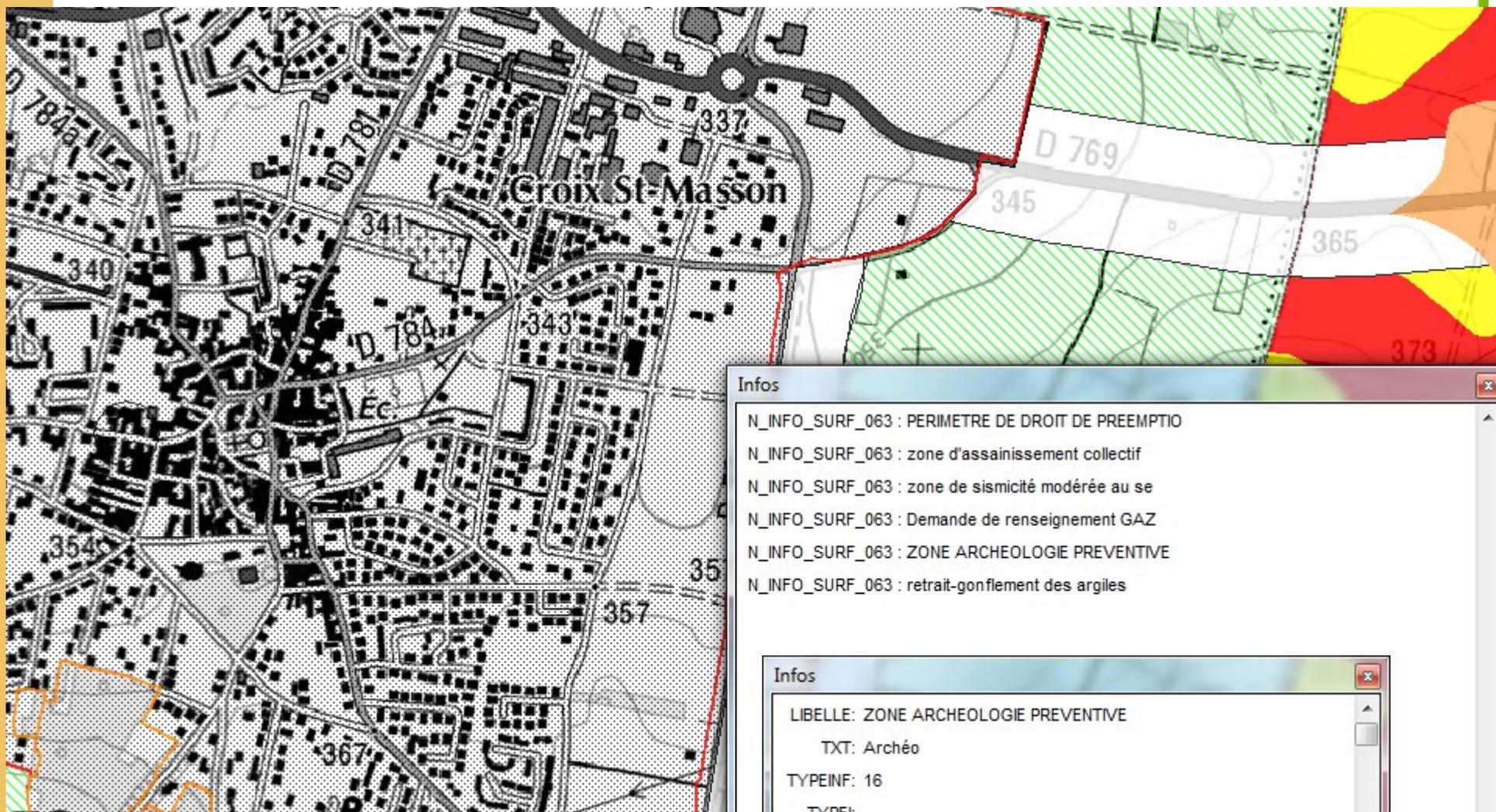
Pas de règle de topologie : plusieurs objets peuvent se superposer. On évitera la superposition de 2 prescriptions de même catégorie

## ATTRIBUT

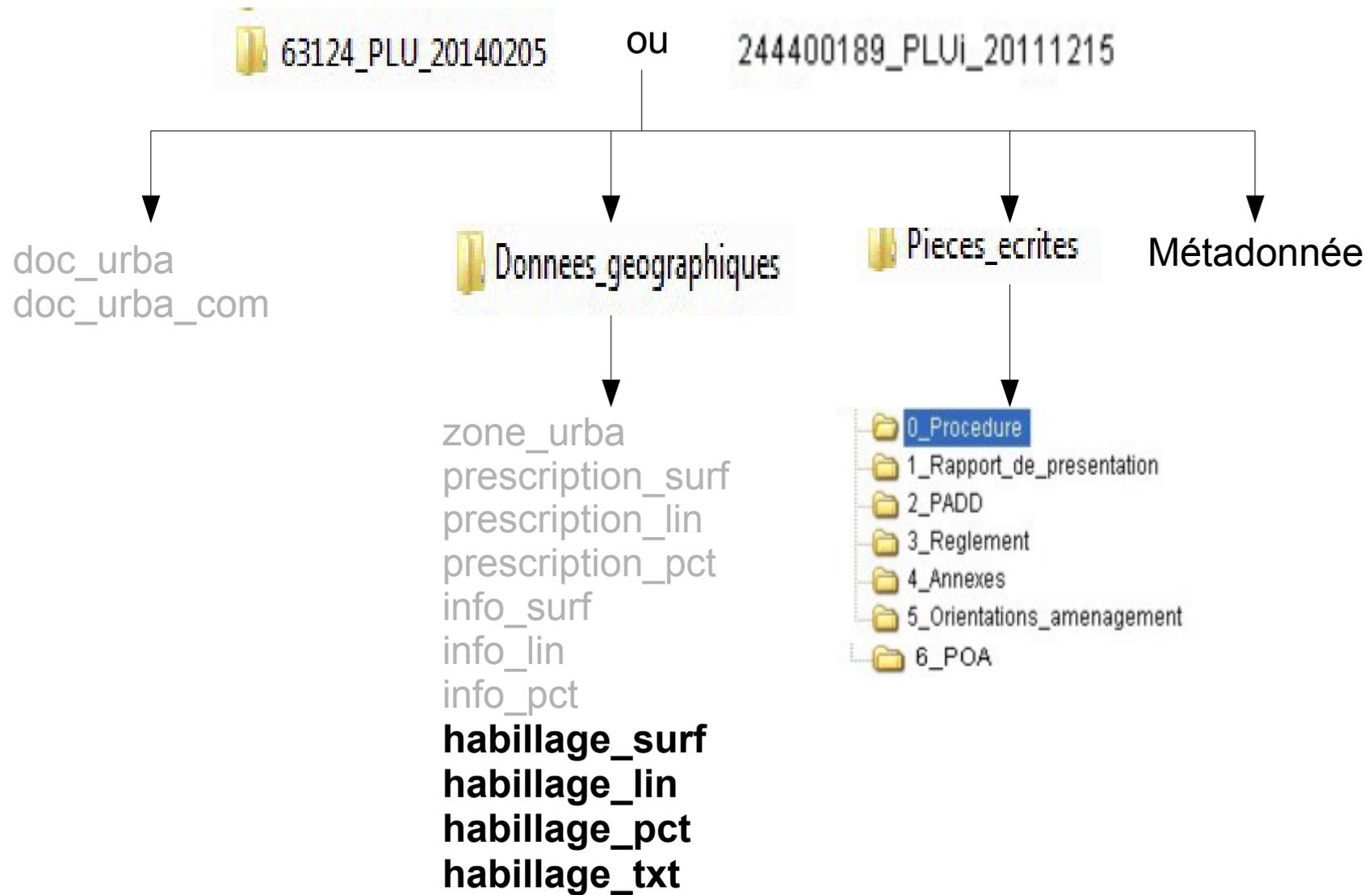
LIBELLE	Nom du périmètre
TXT	Texte « étiquette »
TYPEINF	Type d'information
NOMFIC	Nom du fichier
URLFIC	URL ou URI du fichier
INSEE	Code Insee

← Code de 01 à 35 + 99

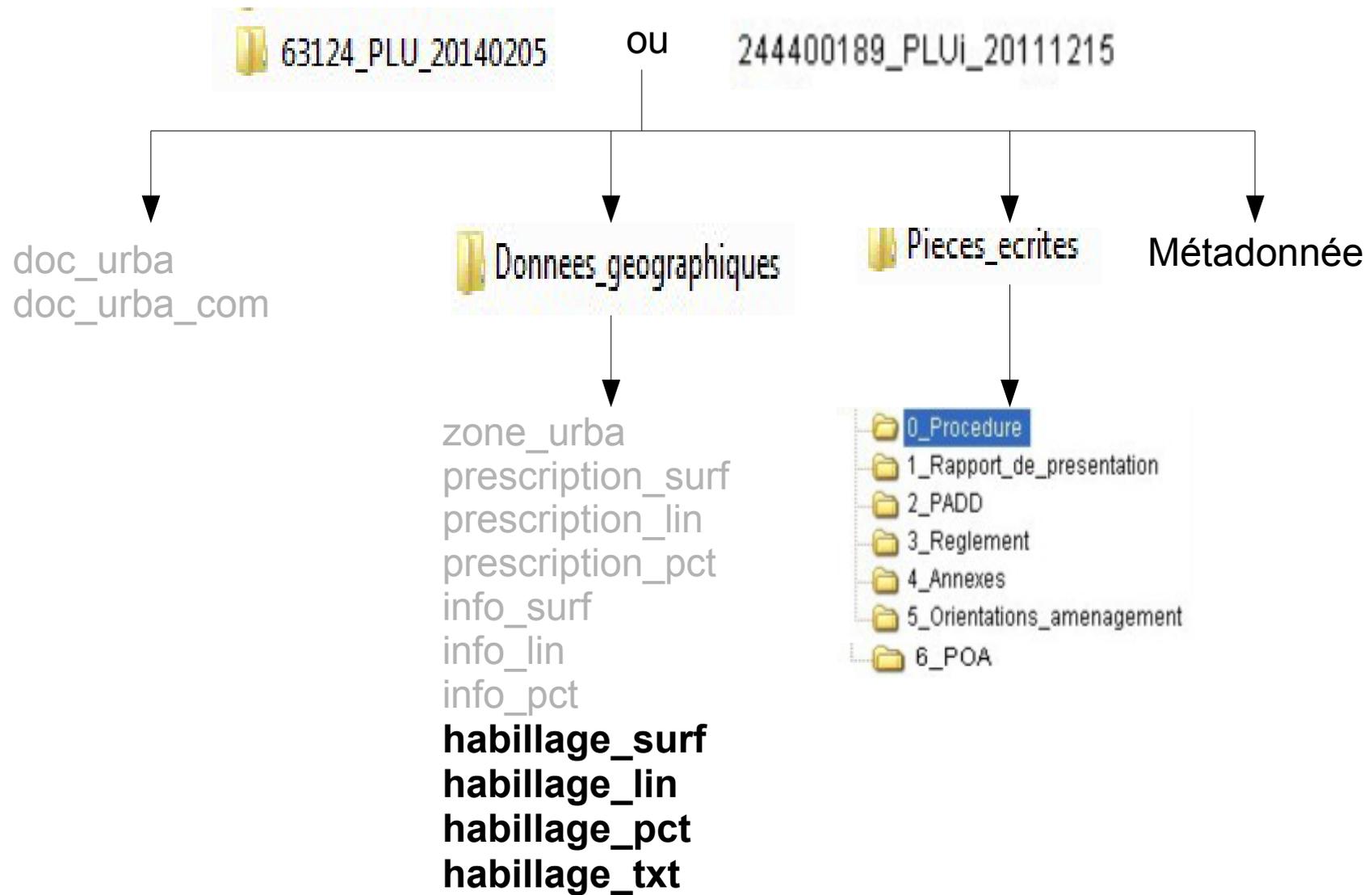
# LE GEOSTANDARD « PLU » - information



# LE GEOSTANDARD « PLU » - habillage

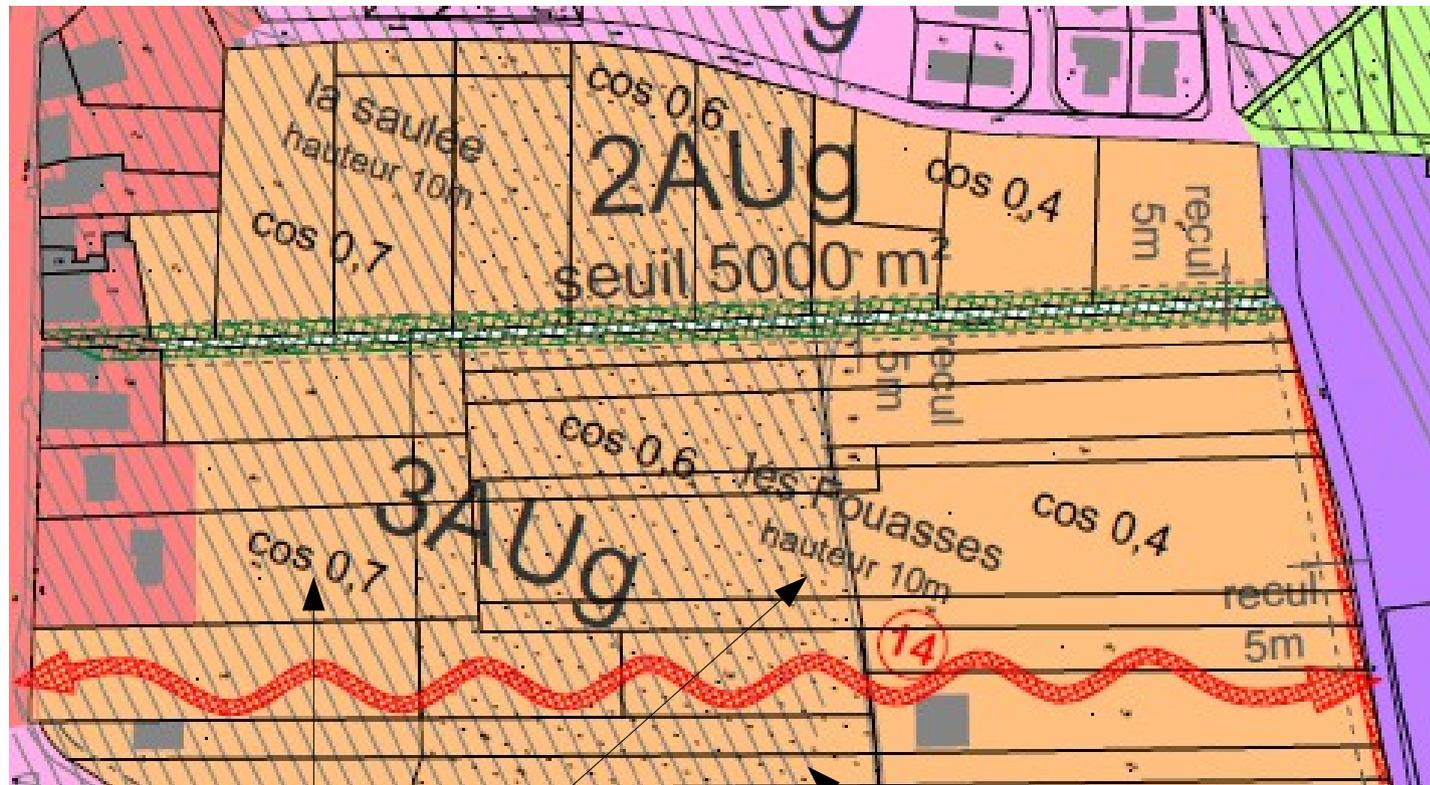


# LE GEOSTANDARD « PLU » - habillage



# LE GEOSTANDARD « PLU » - habillage

La classe habillage contient tout élément d'habillage nécessaire pour l'édition sous forme papier des documents graphiques opposables : cadre, cartouche, etc... Elle ne contient pas d'objets géographiques en tant que tels.

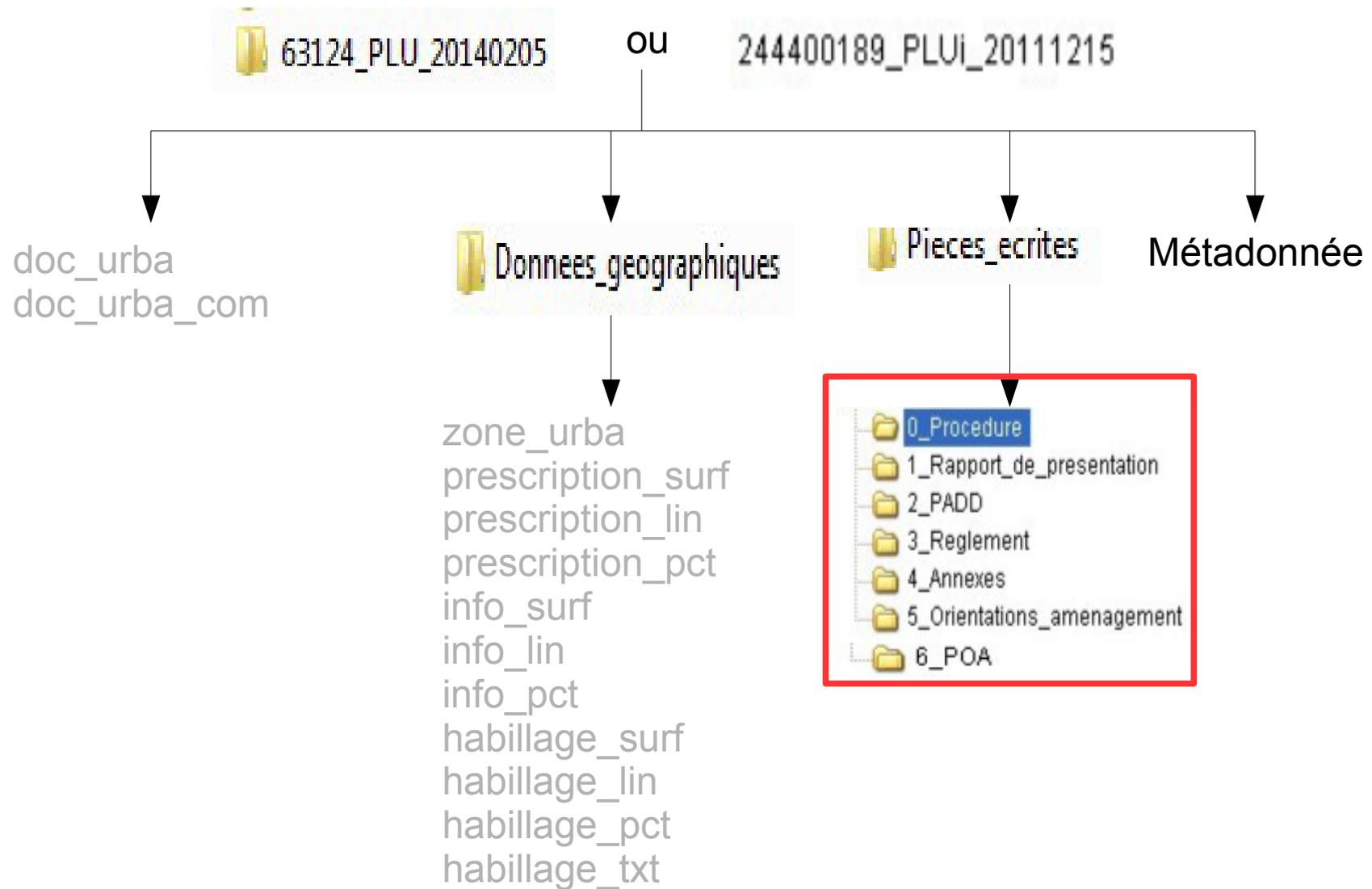


Habillage texte

Habillage surface



# LE GEOSTANDARD « PLU » - habillage



# LE GEOSTANDARD « PLU » - pièces écrites

 Pièces_écrites	
 0_Procedure	 44712_procedure_20041103.pdf
 1_Rapport_de_presentation	 44712_rapport_20041103.pdf  44712_eval_environmentement_20041103.pdf
 2_PADD	 44712_padd_20041103.pdf
 3_Reglement	 44712_prescription_lin_01_20041103.pdf  44712_prescription_pct_07_20041103.pdf  44712_prescription_surf_05_1_20041103.pdf  44712_prescription_surf_05_2_20041103.pdf  44712_prescription_surf_09_20041103.pdf  44712_prescription_surf_24_20041103.pdf  44712_reglement_20041103.pdf  44712_reglement_graphique_20041103.pdf
 4_Annexes	 44712_faisabilite_za_20041103.pdf  44712_info_lin_19_aep_20041103.pdf  44712_info_lin_19_dechets_20041103.pdf  44712_info_lin_19_eu_20041103.pdf  44712_info_lin_99_1_20041103.pdf  44712_info_pct_99_1_20041103.pdf  44712_info_pct_99_2_20041103.pdf  44712_info_surf_04_1_20041103.pdf  44712_info_surf_07_1_20041103.pdf  44712_info_surf_22_1_20041103.pdf  44712_info_surf_99_1_20041103.pdf  44712_info_surf_99_2_20041103.pdf  44712_liste_sup_20041103.pdf
 5_Orientations_aménagement	 44712_orientations_aménagement_1_20041103.pdf  44712_orientations_aménagement_2_20041103.pdf
 6_POA	 44712_PLH_20041103.pdf  44712_PDU_20041103.pdf

# LE GEOSTANDARD « carte communale »

*Extrait de l'article R124-1 du CDU*

*La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.*

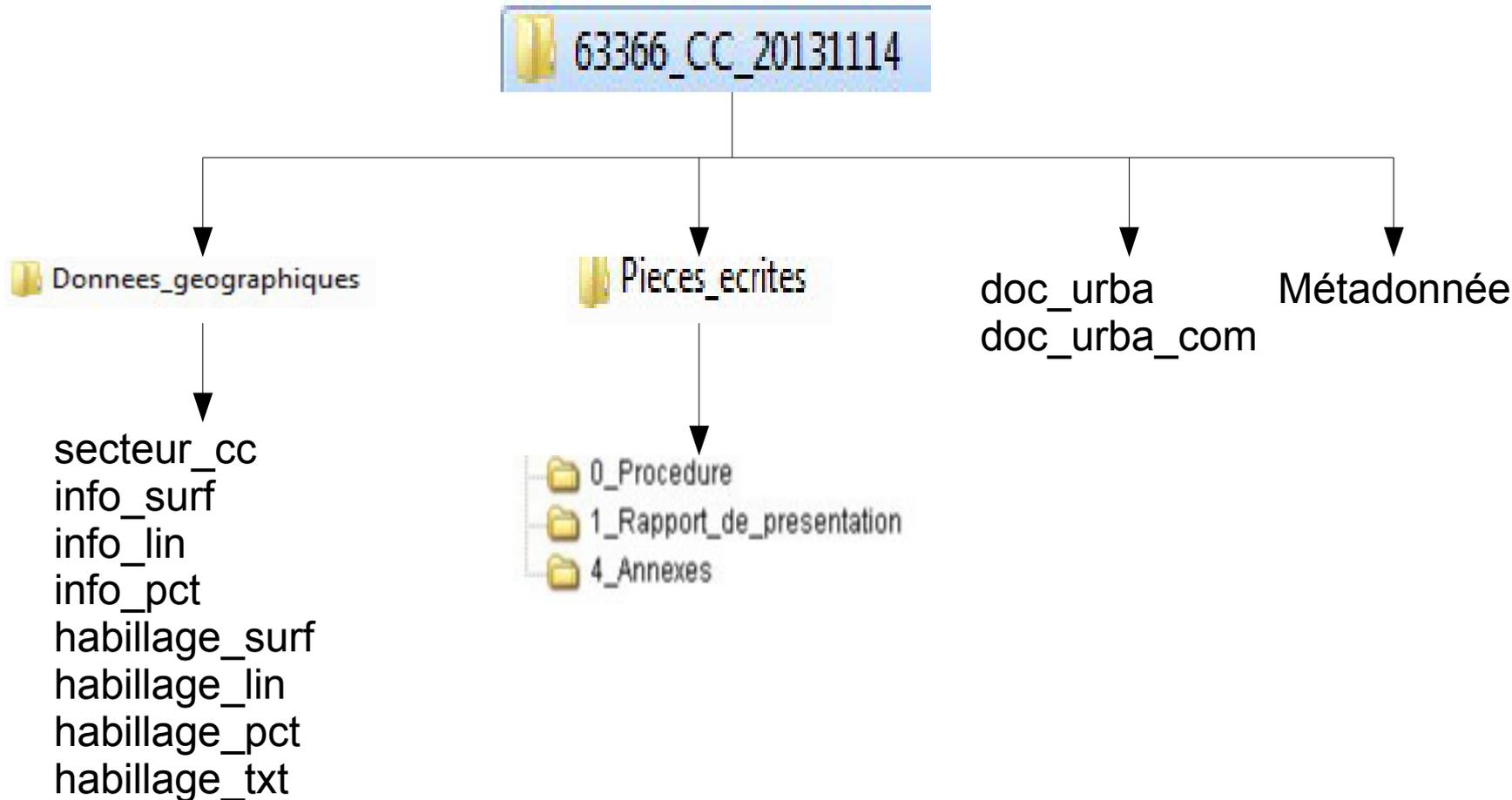
Le document graphique se suffit à lui-même

Les différents secteurs et sous secteur possible sont décrits au R124-3 du CDU

## «enumeration» SecteurCCType

- 01: Ouvert à la construction
- 02: Réservé aux activités
- 03: Construction non autorisée sauf exceptions prévues par la loi
- 99: Zone non couverte

# LE GEOSTANDARD « CC » - structure générale



# LE GEOSTANDARD « CC » - secteur

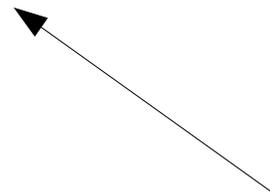
Même règle que le zonage PLU pour la géographie

Donnée attributaire. 9 champs presque identique à zonage PLU:

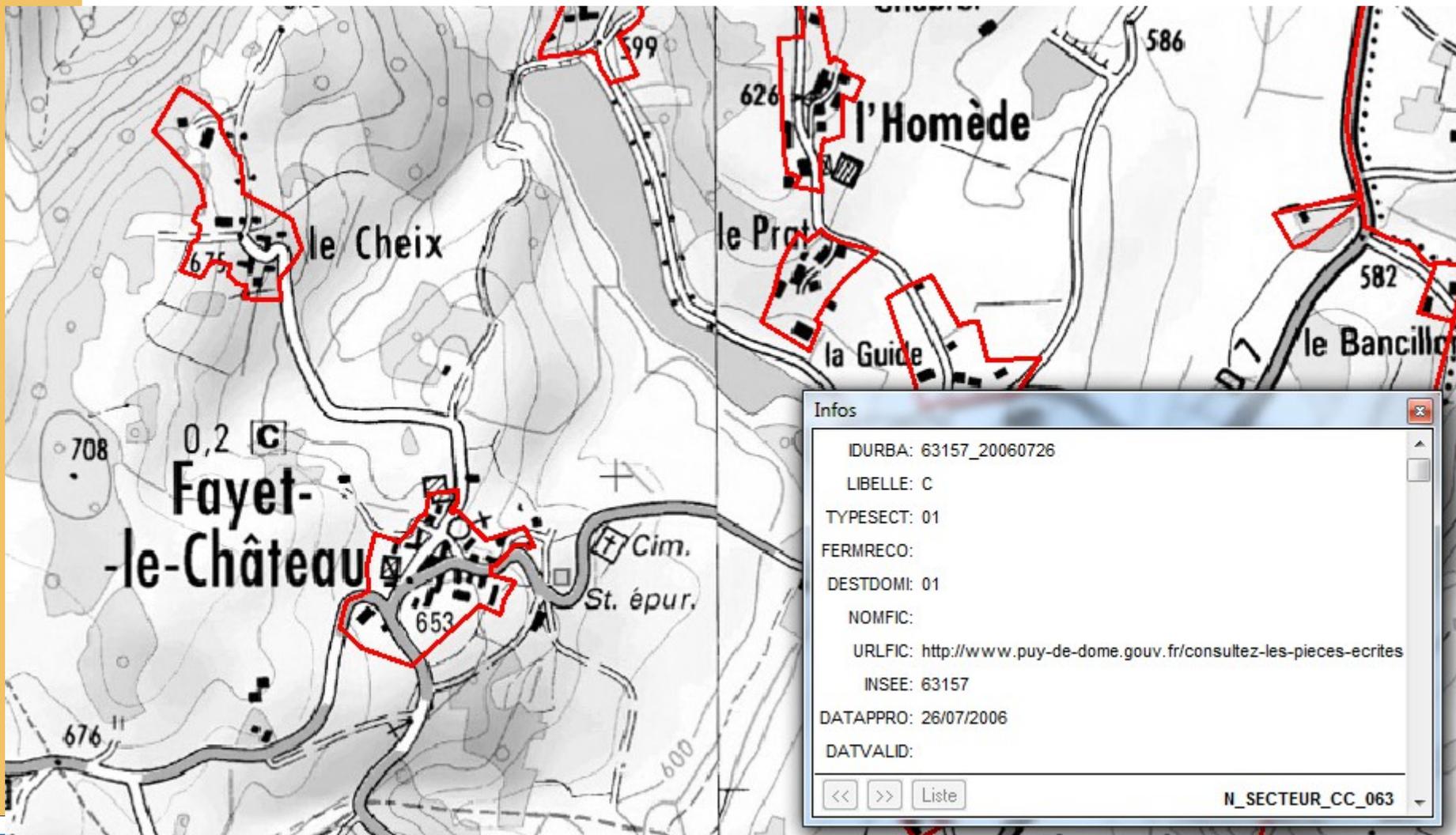
LIBELLE	Nom court de la zone
TYPESECT	Type de secteur dans une liste prédéfinie
FERMRECO	Secteur ouvert à la reconstruction
DESTDOMI	Vocation de la zone
NOMFIC	Nom du fichier
URLFIC	URL ou URI du fichier
INSEE	Code Insee
DATAPPRO	Date d'approbation
DATVALID	Date de validation

«enumeration» SecteurCCType
01: Ouvert à la construction
02: Réservé aux activités
03: Construction non autorisée sauf exceptions prévues par la loi
99: Zone non couverte

«enumeration» VocationZoneUrbaType
01: habitat
02: activité
07: activités agricoles
08: espace naturel
99: autre



# LE GEOSTANDARD « CC » - secteur



# LE GEOSTANDARD « CC » - information

LIBELLE	Nom du périmètre
TXT	Texte « étiquette »
TYPEINF	Type d'information
TYPEP	Informations complémentaires
NOMFIC	Nom du fichier
URLFIC	URL ou URI du fichier
INSEE	Code Insee

InformationUrbaType	
16	site archéologique
22	protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
23	arrêté du préfet coordonnateur de massif
99	autre

PrescriptionUrbaType	
11	limitation particulière d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise des constructions...)
99	autre

# LE GEOSTANDARD « SUP »

- Limitation administrative du droit de propriété
- Au bénéfice de personne publique, concessionnaire ou personne exerçant une mission d'intérêt général (= **Gestionnaire**)
- 4 grandes catégories listées en annexe de l'art R126-1 du CDU :
  - Conservation du patrimoine (MH, site, ...)
  - Utilisation de certains équipement (canalisation, ligne électrique, ...)
  - Défense nationale
  - Salubrité ou sécurité publique (protection captage, PPR, ...)
- Leur institution (et leur suppression) découle d'un **acte** administratif (arrêté préfectoral, ministériel, texte de loi, ...)
- Leur conservation et leur collecte est une mission régalienne de l'Etat

**TOUT SAVOIR SUR LES SUP :**  
**[http://www.geomatique-aln.fr/article.php3?id\\_article=296](http://www.geomatique-aln.fr/article.php3?id_article=296)**



# LE GEOSTANDARD « SUP » - qui est responsable de quoi

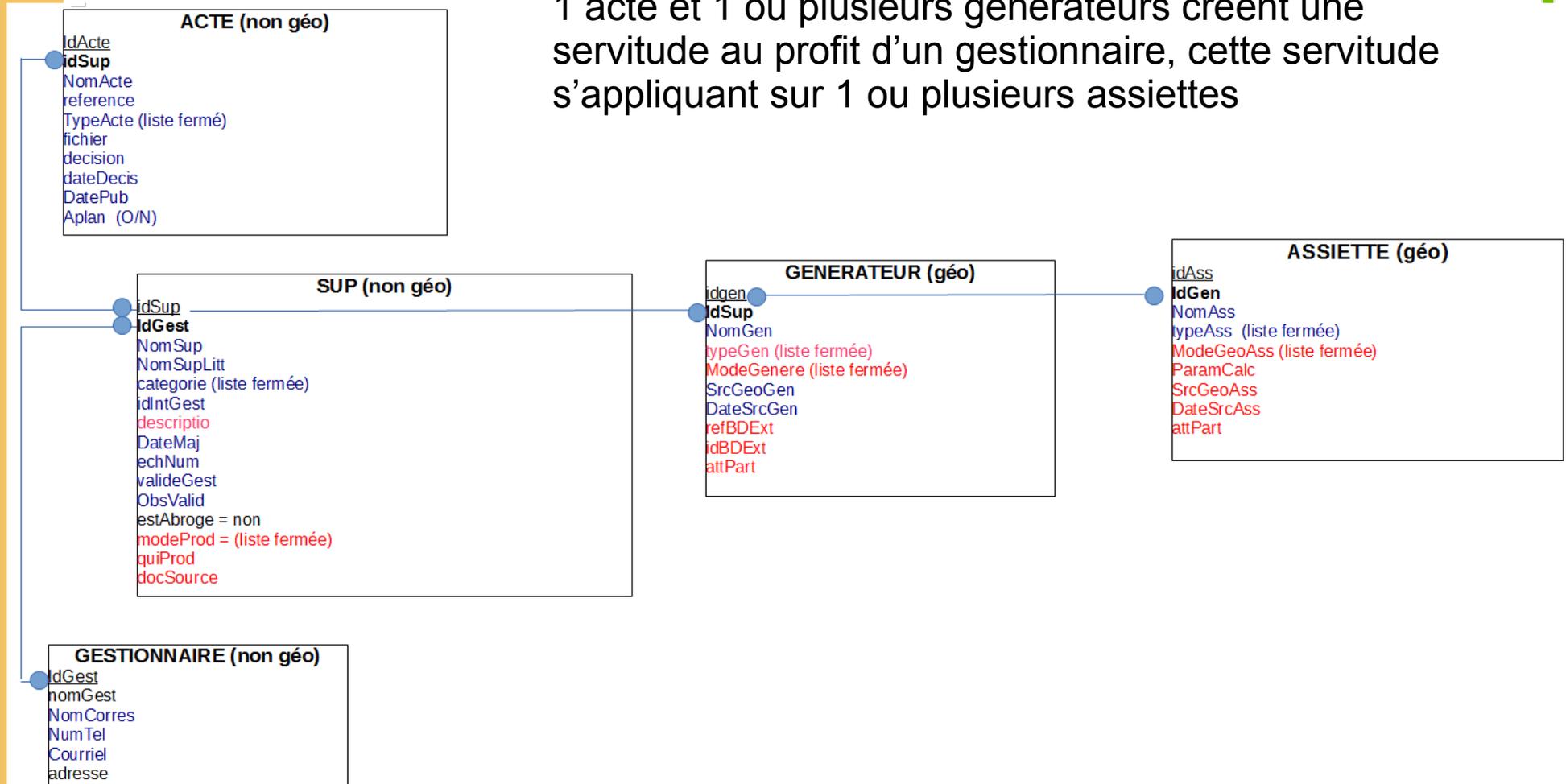
Situation département 63 au 02/12/2014

 SUP non numérisées

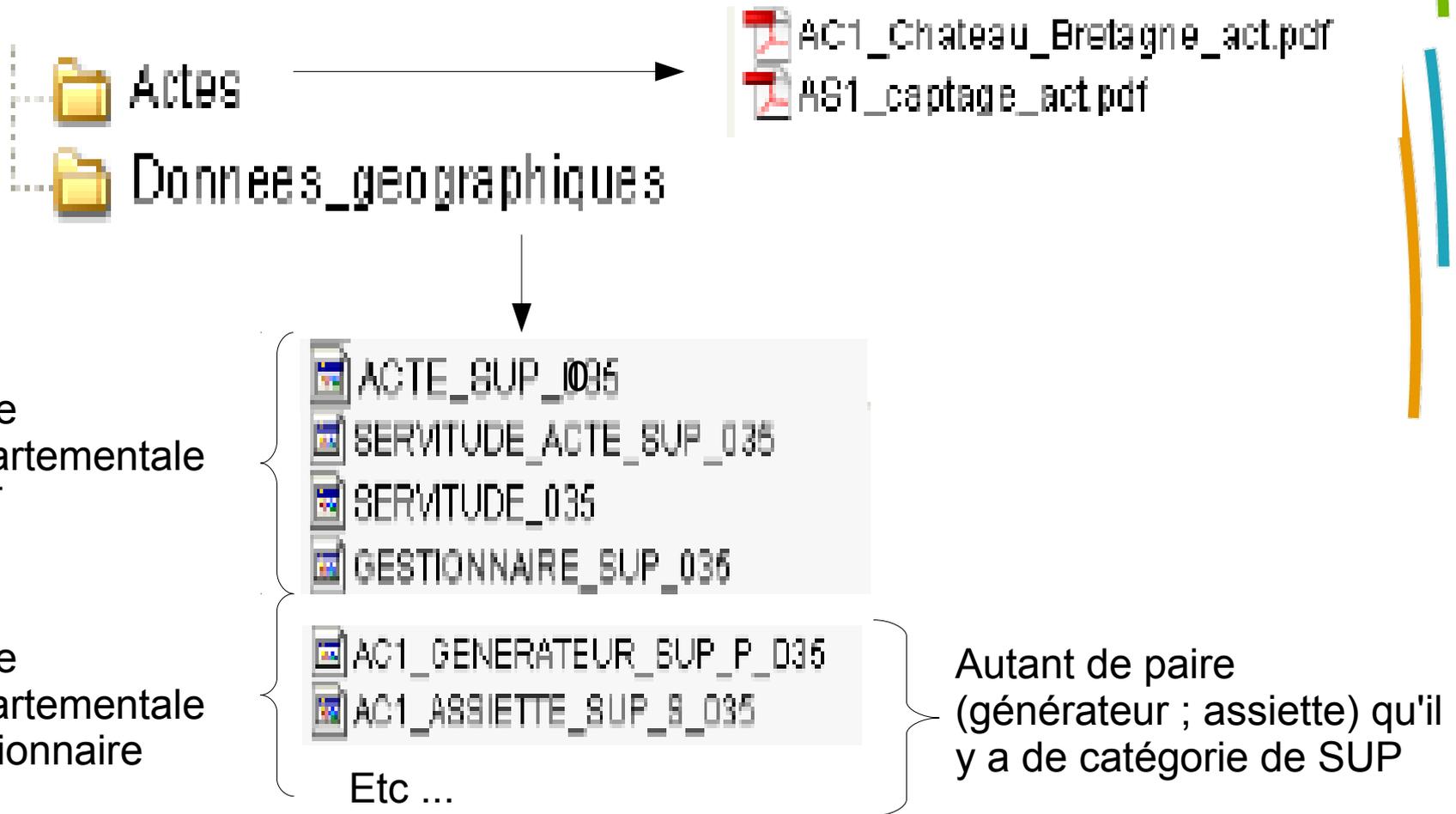
		ARS	ASA	Commune ou EPCI	DREAL	DRAC	DGAC	DDT	DIR	GRT GAZ	RTE	RFF	ERDF	CG	Armée	opérateurs télécom
A2	Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation															
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement															
AC1	Monuments historiques inscrits et classés															
AC2	Sites inscrits et classés															
AC3	Périmètres de protection autour des réserves															
AC4	zone de protection du patrimoine architectural et urbain															
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir															
AS1	Protection des eaux potables et minérales															
EL3	Servitudes de halage et de marchepied															
EL5	Servitude de visibilité sur les voies publiques															
EL7	alignement des voies nationales, départementales et communales															
EL11	interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express															
I3	Périmètres de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz															
I4	Périmètres de servitude autour d'une ligne électrique															
I6	Périmètres de mines et carrières															
Int1	Servitudes relatives aux cimetières															
PM1	plan de prévention des risques naturels															
PM2	Servitudes relative aux installations classées pour l'environnement															
PM3	Plans de prévention des risques technologiques															
PT1	protection des centres <u>radioélectrique</u> contre les perturbations <u>électromagnétiques</u>															
PT2	protection des centres <u>radioélectriques</u> d'émission et de <u>réception</u> contre les obstacles															
PT3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication															
T1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer															
T2	Servitude de survol des téléphériques															
T5	Servitudes aéronautique de dégagement et de balisage															

# LE GEOSTANDARD « SUP »

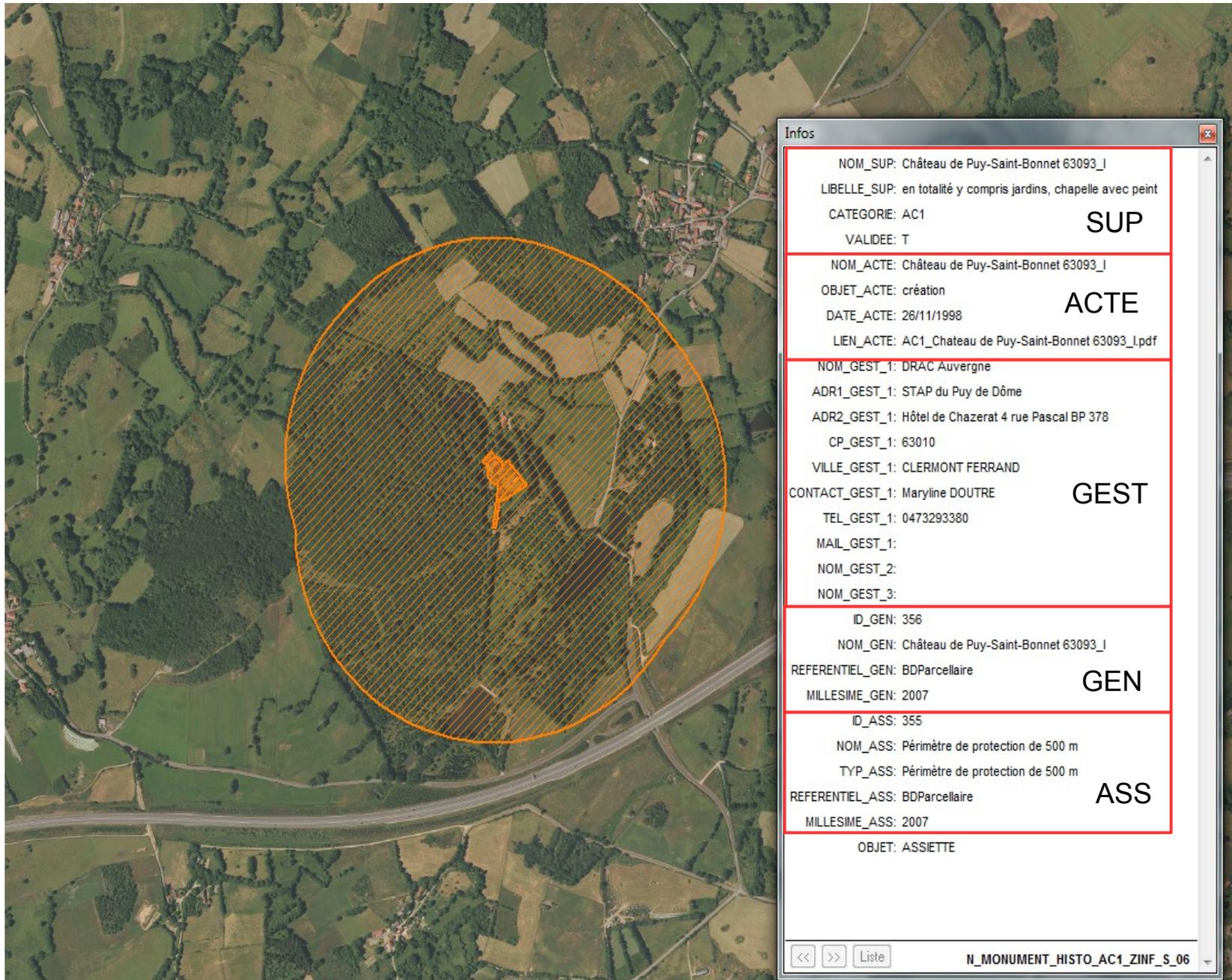
1 acte et 1 ou plusieurs générateurs créent une servitude au profit d'un gestionnaire, cette servitude s'appliquant sur 1 ou plusieurs assiettes



# LE GEOSTANDARD « SUP »



# LE GEOSTANDARD « SUP »



Infos

NOM_SUP: Château de Puy-Saint-Bonnet 63093_I	
LIBELLE_SUP: en totalité y compris jardins, chapelle avec peint	
CATEGORIE: AC1	<b>SUP</b>
VALIDEE: T	
<hr/>	
NOM_ACTE: Château de Puy-Saint-Bonnet 63093_I	
OBJET_ACTE: création	<b>ACTE</b>
DATE_ACTE: 26/11/1998	
LIEN_ACTE: AC1_Chateau de Puy-Saint-Bonnet 63093_I.pdf	
<hr/>	
NOM_GEST_1: DRAC Auvergne	
ADR1_GEST_1: STAP du Puy de Dôme	
ADR2_GEST_1: Hôtel de Chazerat 4 rue Pascal BP 378	
CP_GEST_1: 63010	
VILLE_GEST_1: CLERMONT FERRAND	
CONTACT_GEST_1: Maryline DOUTRE	<b>GEST</b>
TEL_GEST_1: 0473293380	
MAIL_GEST_1:	
NOM_GEST_2:	
NOM_GEST_3:	
<hr/>	
ID_GEN: 356	
NOM_GEN: Château de Puy-Saint-Bonnet 63093_I	
REFERENTIEL_GEN: BDParcellaire	<b>GEN</b>
MILLESIME_GEN: 2007	
<hr/>	
ID_ASS: 355	
NOM_ASS: Périmètre de protection de 500 m	
TYP_ASS: Périmètre de protection de 500 m	
REFERENTIEL_ASS: BDParcellaire	<b>ASS</b>
MILLESIME_ASS: 2007	
OBJET: ASSIETTE	

<< >> Liste N\_MONUMENT\_HISTO\_AC1\_ZINF\_S\_06